FONDE EN 1891

LE NUMERO 15 CENTIMES

L'Egalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Mercredi 28 Décembre 1921

LE NUMERO 15 CENTIMES

LE KRACH de la banque de Chine

M. Philippe Berthelot a remis sa démission à M. Briand

Paris, 26 décembre. — A la suite de l'interpellation de samedi dernier, à la Chambre, sur le krach de la Banque Industrielle de Chine, M. Philippe Berthelot, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, vient d'envoyer la lettre suivante à M. Briand, président du Conseil :

« Monsieur le Président,

Pour la troisième fois depuis que j'ai l'honneur de servir sous vos ordres, je viens vous prier de me relever de mes fonctions de secrétaire général du ministère des affaires étrangères.

Pendant plus de vingt ans, j'ai travaillé sans répit, faisant mon honneur de servir mon pays dans toute la mesure des mes forces. Ma conscience me dit que je n'ai rien à me reprocher, et l'estime que m'ont témoignée tous mes chefs, sans exception, est pour moi un précieux réconfort.

Mais les attaques continuelles, les calomnies abominables, les absurdes reproches dont je suis abreuvé depuis un an, à la suite de la défaillance d'une banque dont mon frère était l'un des chefs, me font craindre de n'avoir plus, vis-à-vis des étrangers auprès desquels je dois quotidiennement défendre les intérêts de la France, l'autorité nécessaire pour continuer à bien servir l'Etat.

Devant ce risque, si injuste qu'il soit, je considère comme un de voir de conscience de résigner mes fonctions.

Par trois fois vous avez refusé de souscrire à ma prière et vous m'avez défendu avec une chaleur de cœur dont je reste profondément ému et qui m'est d'autant plus précieuse que je sais que je n'en suis pas indigne.

Dans la séance d'hier, on m'a reproché trois ordres de fait ; ils sont aussi inexistants les uns que les autres, comme vous le savez, et chacun a été dénaturé à plaisir. Cependant le télégramme personnel et direct adressé à l'agent financier à New-York, bien que pleinement justifié pour le fond, au même titre que ceux adressés en Extrême-Orient et à Londres sur la demande du consortium formé par le gouvernement qui vous a précédé, peut être critiqué dans la forme, puisque j'aurais dû vous le soumettre malgré l'urgence.

J'ai toujours été, vous le savez, un agent scrupuleux dans l'exercice de mes fonctions et c'est la pensée qu'un de mes actes pourrait m'être avec apparence de raison reproché, qui a pesé sur ma décision et la rend irrévocable ».

Baisse sur le pétrole

Paris, 26 décembre. — La Chambre syndicale de l'industrie du pétrole annonce qu'une baisse de 10 francs par hectolitre sur les cours des huiles et essences de pétrole est applicable à partir de ce matin.

La surtaxe temporaire d'abord fixée à 30 francs et qui avait été ramenée à 20 francs, le 13 octobre, sera réduite à 15 francs le 1er janvier prochain.

Ainsi le pétrole et les essences commenceront l'année 1922 avec une baisse de 15 francs.

Les derniers prisonniers allemands

ILS VONT ETRE RAPATRIES

Paris, 26 décembre. — Il restait encore en France, jusqu'à ces derniers jours, 53 prisonniers allemands. C'étaient des condamnés de droit commun que le traité de Versailles nous donnait le droit de conserver dans nos prisons jusqu'à expiration de leurs peines.

Mais le gouvernement allemand, que le même traité avait obligé à renvoyer en France les prisonniers français condamnés de droit commun, avait demandé que ses nationaux lui fussent également rendus. Un accord lui donnant satisfaction vient d'être signé, après des négociations conduites, du côté français, par le colonel Vautrin et, du côté allemand, par M. Ludwig Koch.

Vingt-quatre de ces condamnés allemands, détenus à Avignon, ont déjà été remis aux autorités allemandes et les vingt-neuf autres vont bientôt passer la frontière.

Aux anciens Combattants

APPEL DE LA FEDERATION REPUBLICAINE

Paris, 26 décembre. — La Fédération Nationale des Anciens Combattants Républicains, dont le siège est 24, rue Taitbout, constituée sous la présidence d'honneur de MM. Gaston Doumergue, Paul Painlevé, Edouard Herriot, Ferdinand Buisson, Paul Boncour, Frédéric Brunet et le général Gérard, adresse à tous les anciens combattants une déclaration dans laquelle elle fait connaître que son but est de faire aboutir les revendications matérielles et morales que les associations neutres sont impuissantes à réaliser. « Ces revendications, dit-elle, ne peuvent aboutir que par la réalisation de l'idéal républicain ».

La distribution postale du Dimanche

PROTESTATION DE L'UNION REGIONALE DES SYNDICATS PROFESSIONNELS DU NORD

L'Union régionale des Syndicats professionnels du Nord nous communique :

Le Conseil de l'Union régionale des Syndicats professionnels du Nord (C. F. T. C.) réuni en assemblée trimestrielle le dimanche 18 décembre 1921, 20, rue Saint-Sauveur, à Lille ;

Après avoir pris connaissance de la décision du Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes, de rétablir, à partir du 16 janvier prochain la distribution postale du dimanche :

S'élève contre cette décision regrettable de nature à léser les légitimes intérêts moraux et matériels des intéressés : postiers, employés, etc..., et contre la façon subreptice employée pour opérer ce rétablissement ;

Décide de faire appel de cette décision auprès de l'opinion publique, des parlementaires, des pouvoirs publics et de toutes les autorités sociales et morales afin d'empêcher l'application de cette mesure de régression sociale ;

S'engage à appuyer toute campagne ayant pour but d'assurer le plein respecter du repos dominical.

Et décide de communiquer le présent ordre du jour à toute la Presse régionale.

Pour le Conseil de l'Union Régionale du Nord et par ordre.

Le secrétaire-général : Ch. BROUTIN

Double énigme

Si Mlle Delbreuve a été assassinée, où est le cadavre ? — Comment est morte la femme de l'ingénieur ?

Paris, 26 décembre. — Les résultats de l'autopsie du cadavre de l'ingénieur Comte ont été concluants. Le suicide est certain. Cet acte désespéré, devait confirmer les suspicions d'assassinat à l'égard de l'ingénieur chimiste.

Cependant, il ne résoud pas l'énigme : Si Marcel Comte a assassiné Mlle Delbreuve, où le crime a-t-il été commis ? Qu'est devenu le corps de la victime ?

Dans les recherches qui vont se poursuivre, la police judiciaire s'efforcera de connaître quel fut l'emploi du temps de l'ingénieur, du samedi 10 septembre, jour de la disparition de Mlle Delbreuve, au surlendemain lundi, jour où Comte fit acte de présence à son laboratoire.

D'autre part, on croit se souvenir, boulevard Malesherbes, qu'à cette date du 10 septembre dernier, le chimiste s'absenta en disant qu'il se rendait à Belfort où il allait voir une de ses tantes, Mme Comte-Cogno qui habite cette ville.

La femme du suicidé était originaire de Lille

Un fait également étrange dans cette affaire, fait-on observer, c'est la mort de Mme Comte. Jusqu'à la mort de Mme Comte, l'ingénieur et sa femme n'habitaient pas 11, boulevard Malesherbes où se trouvaient simplement le magasin et les ateliers de la maison de couture. Ils logeaient dans un hôtel meublé, 27, rue de l'Arcade où ils occupaient une chambre. C'est dans cette chambre que, le 25 novembre 1920, mourut brusquement Mme Comte. Le bruit courut à cette époque qu'elle s'était suicidée. Mais ce ne furent là que des rumeurs assez vagues. Le permis d'inhumer fut normalement délivré et le corps de la défunte fut conduit à LILLE d'où elle était originaire.

Comment mourut Mme Comte ?

Voici la version donnée par un de nos confrères de Paris à la suite de l'enquête à laquelle il s'est livré : Dans la matinée du 25 novembre de l'année dernière le logeur des époux Comte vit l'ingénieur sortir précipitamment. Une heure environ se passa. Enfin M. Comte réapparut. Il était accompagné d'un médecin qui le suivit jusqu'à sa chambre. Quelques instants plus tard, ce médecin descendait au bureau de l'hôtel. Il déclarait qu'une des locataires était morte à la suite d'une embolie et qu'il n'y avait plus qu'à prévenir le bureau d'état civil. Le surlendemain les obsèques avaient lieu et Comte quittait l'hôtel de la rue de l'Arcade, où on ne le revit plus. »

Dangereux curieux

Lyon, 26 décembre. — La police mobile a arrêté un nommé Joseph Chardonnet, cultivateur qui aux abords de la gare Chandreu-Trousieu avait, « pour voir ce qui arriverait », dit-il, solidement immobilisé un disque avancé risquant ainsi d'occasionner une grave catastrophe.

Avant le Conseil Suprême

LES PREPARATIFS A CANNES

Paris, 26 décembre. — M. Armand Bernard, préfet des Alpes-Maritimes, a été chargé par le président du Conseil de préparer à Cannes la réunion du Conseil suprême et de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'assurer convenablement la réception des délégués français et alliés. Un envoyé spécial du ministre des Affaires étrangères arrivera à Nice demain pour conférer avec le préfet.

Le président du Conseil des ministres anglais, M. Lloyd George, est attendu à Cannes pour mardi ou mercredi.

DECLARATION DE M. LLOYD GEORGE

Le Premier anglais, parti de Londres ce matin, a débarqué à midi à Calais. Il a pris, à midi 35, le train spécial qui doit le conduire à Cannes. Le train s'est arrêté à Amiens, à 14 heures 40. M. Lloyd George a été salué par M. Morain, préfet de la Somme, et par M. Caumartin, maire d'Amiens.

Le préfet a salué le ministre au nom des populations de la Somme qui restent toujours reconnaissantes de l'effort déployé par les troupes anglaises sur leur territoire.

M. Lloyd George a répondu qu'il venait chercher un peu de bon soleil dans le Midi de la France.

« Je me rends à Cannes, dit-il, avec le vif désir d'arriver à ce que les choses soient traitées de façon que la France soit entièrement satisfaite. C'est mon plus grand désir, c'est ma ferme intention et je suis certain que nous arriverons à ce résultat, que je m'efforcerai d'obtenir ».

Deux expulsions en Rhénanie

UN INSTITUTEUR ET UN POLICIER EXCITAIENT LA POPULATION CONTRE LES TROUPES FRANÇAISES

Paris, 26 décembre. — Sur la proposition du Haut commissaire de France, d'accord avec le général commandant en chef l'armée française du Rhin, la Haute-Commission interalliée des territoires rhénans vient de révoquer et d'expulser des territoires occupés, M. Prager, instituteur à Wiesbaden, et M. Schmidt, chef de la police allemande d'Ems, pour les motifs suivants :

Prager, avait, devant ses élèves, commenté d'une façon tendancieuse, une brochure déjà interdite en territoire occupé par la Haute-Commission, intitulée : « Die egenrechnung ». C'est la liste de militaires français prétendus auteurs d'atrocités avec le récit des attentats dont on les rend responsables.

La Haute-Commission a estimé qu'une pareille lecture ne pouvait se justifier devant des écoliers et ne pouvait avoir d'autre but que d'exciter la population rhénane contre les troupes d'occupation.

Quant à M. Schmidt, ancien commissaire de police pendant l'occupation allemande en France et en Belgique, il avait été condamné deux fois par les tribunaux militaires de l'armée française du Rhin pour attitude incorrecte envers les forces d'occupation. Il manifestait une mauvaise volonté extrême dans l'exécution des instructions de police de la Haute-Commission et adressait à ses chefs des rapports tendancieux et mensongers sur le rôle des fonctionnaires de police français en Rhénanie. La Haute Commission a considéré ces deux fonctionnaires comme dangereux pour la sécurité des troupes d'occupation.

Démocratie Industrielle

Moyens pratiques d'améliorer les conditions du travail et d'humaniser la production.

Un jeune et distingué professeur de l'Université de Paris, M. Cestre, vient de publier un livre fort intéressant, sous le titre : « Production industrielle et Justice sociale en Amérique ».

M. Cestre a entrepris un voyage d'étude aux Etats-Unis. Il a visité tour à tour les grands centres industriels du nouveau monde.

Il a vu et interrogé les chefs d'industries, les dirigeants des organisations ouvrières ; il a étudié de près le fonctionnement des grandes entreprises, les modifications profondes apportées à l'organisation du travail, les relations existant entre le Capitalisme et le Prolétariat.

Son livre documenté, vivant, est le fruit d'un long et minutieux examen sur place. Ce n'est pas une œuvre d'imagination, mais de réalités constatées et c'est ce qui en fait la force.

En voici une succincte analyse :

Luttes économiques

C'est aux Etats-Unis que le capitalisme s'est développé le premier d'une façon grandiose. La période des petits métiers, des entreprises modestes y a été fort courte.

Dans ce pays, les vastes associations de capitaux ont donné de suite leur maximum d'effort.

C'est là qu'après une lutte de concurrence entre les entreprises, sont nés les cartels, les syndicats, les trusts. Ceux-ci, gigantesques, mettaient entre quelques mains des capitaux représentants des milliards.

C'est là aussi que se révélèrent les fortunes monstrueuses, les milliardaires Rockefeller et autres.

Ceux-ci, ayant honte de leur fortune ou pour se faire pardonner leurs richesses scandaleuses, dues à l'exploitation du travail et des consommateurs, en distribuaient ensuite pendant leur vie ou après, une large part en œuvres d'intérêt général.

Ils firent preuve ainsi d'un véritable esprit public, tinrent compte des droits de la communauté dans les avantages que donne la richesse produite par le travail.

La lutte s'engagea, là comme ailleurs, entre les salariés et les industriels.

Les ouvriers s'organisèrent, unirent leurs forces éparses, créèrent des syndicats.

Les patrons s'élevèrent contre ces syndicats. Il y eut des luttes ardentes, de part et d'autres.

Pour avoir raison des grèves, pour désarmer les syndicats, les grands industriels ne reculèrent devant aucun moyen. Ils eurent leurs briseurs de grèves, véritable gendarmerie patronale armée. Des conflits sanglants en furent les résultats.

Mais la force ouvrière ne fut pas vaincue. Au contraire ! Elle s'organisa de plus en plus solidement.

La lutte d'intérêt, sans perdre de sa vigueur, prit bientôt une forme plus douce. Les patrons reconnurent les syndicats ouvriers. Ils traitèrent avec leurs représentants attitrés, sur un pied d'égalité. Les conditions de travail firent l'objet de conventions, d'une durée déterminée, de façon à réduire au minimum les causes de conflits.

Organisation scientifique

Le bien-être, pour être généralisé le plus fortement possible, exige une production abondante. Or pendant longtemps la production fut anarchique, manquait de méthode, comprenait une grande part de gaspillages.

M. Cestre montre dans son ouvrage comment est née et se développe aux Etats-Unis une organisation scientifique de l'industrie.

Celle-ci oppose peu à peu à la routine une science de plus en plus perfectionnée. L'organisation de l'usine, la préparation du travail, la fixation du juste salaire en rapport avec l'effort de l'ouvrier, l'établissement du prix de revient, tout cela fait partie de l'organisation industrielle nouvelle.

Mais en même temps que l'industrie perfectionne des méthodes pour arriver au maximum de production à un prix de revient minimum il ne faut pas négliger le producteur.

Pour cela, le grand patronat américain comprend de plus en plus qu'il est indispensable d'harmoniser l'industrie.

Nouvelle mentalité

Dans ce but, les patrons créent les œuvres sociales diverses, en faveur de leur personnel.

En première ligne, prennent rang le confort et l'hygiène des usines et des ateliers. « Les usines des Etats-Unis, note M. Cestre, ressemblent souvent aux Universités de ce grand pays, établies à la campagne, en des endroits où l'air et la lumière se marient aux beautés de la nature ».

Un service médical est organisé. Des mesures rigoureuses sont prises pour prévenir les accidents. On construit des habitations en grand nombre, saines, confortables. Des écoles spéciales et des bibliothèques sont fondées à l'usage de tous, pour occuper les loisirs et développer l'intelligence des travailleurs.

Un esprit nouveau est né ainsi aux Etats-Unis, chez les chefs d'entreprises.

Le patronat avait des fautes anciennes à racheter et à faire oublier. Il en est résulté qu'au début le patron qui s'occupait d'améliorer la condition des œuvres sociales se heurta souvent à des résistances et à des méfiances.

Aujourd'hui, on se comprend mieux et les syndicats aident à créer cette mentalité nouvelle.

Conseils d'ouvriers

Après avoir donné un caractère scientifique à l'industrie, après avoir humanisé celle-ci, il restait une étape à franchir : démocratiser les entreprises capitalistes.

Au régime autocratique de l'usine, on substitue peu à peu le régime constitutionnel.

Ce régime se manifeste par la création de Conseils d'ouvriers. Par ces conseils, les travailleurs sont appelés à collaborer avec la direction pour tout ce qui est de leur compétence et touche de près à leurs intérêts.

Il existe différents types de Conseils d'ouvriers.

Tous tendent à améliorer les conditions de la production et du travail, à aplanir les conflits et les difficultés.

Par ces Conseils, les ouvriers se rendent aptes à travailler, en connaissance de cause, à la démocratisation de l'industrie qui, selon nous, doit préparer et rendre possible sa socialisation.

Exemple à imiter

Les méthodes instaurées aux Etats-Unis, à la satisfaction des ouvriers et des patrons, pourraient, à notre avis, être expérimentées dans notre région industrielle, où les conflits économiques sont malheureusement trop nombreux et nuisibles à l'intérêt général.

La vieille routine des grèves, arme à deux tranchants, de fabrication bourgeoise blessant à l'aveuglette employeurs et employés serait sans nul doute avantageusement remplacée par une organisation rationnelle et stable de la production, adaptée aux nouvelles conditions d'existence du Prolétariat et aux nécessités sociales actuelles.

Nous estimons que les industriels du Nord et les Syndicats ouvriers, rompant avec d'anciens errements condamnés par l'expérience, devraient s'inspirer de l'exemple des Etats-Unis pour harmoniser et maintenir dans l'usine le travail collectif, sans réduction de salaires ni augmentation d'heures de travail, par une collaboration loyale pratiquée au profit de notre pays et pour son avenir économique.

La poussée démocratique qui emporte le monde doit pénétrer aussi notre Industrie et lui infuser, dans toutes ses branches d'activité, une sève nouvelle et vivifiante.

E. POLVENT.

LA PEUR DU BAGNE

Un Lillois, détenu à Cuincy, tente de se suicider

Un terrible drame vient de se dérouler à la prison de Cuincy. Voici les faits :

Le 18 décembre dernier, la Cour d'assises du Nord condamnait à huit ans de travaux forcés, le nommé Martin Van Calster, 32 ans, demeurant rue Mourmant, à Lille.

Pendant la nuit de Sainte-Anne, en juillet 1921, une discussion survint dans un estaminet de la place de la Nouvelle-Aventure, à Lille, entre Van Calster et deux autres consommateurs, Philippe et Dhalluin.

Van Calster, qui était ivre, fut mis à la porte par Philippe. Peu d'instants après, Philippe et Dhalluin sortirent et virent Van Calster qui venait à leur rencontre, accompagné de son frère et qui les provoquait par gestes. Philippe, qui était porteur d'un revolver, tira un coup dans leur direction, sans les atteindre.

Van Calster sortit alors son couteau à cran d'arrêt, se précipita sur Philippe et lui en porta six coups, dont un atteignit le cœur. La victime ne tarda pas à succomber.

Martin Van Calster fut condamné par la Cour d'assises de Douai à huit ans de travaux forcés.

Horriblement mutilé

Or, Van Calster, qui avait servi dix ans dans l'infanterie de marine, connaissait la Guyane, où il avait tenu garnison, et la vie des bagnes — qui lui apparaissait à ce point terrible, qu'il résolut de mourir pour y échapper.

Le détenu était occupé à la prison de Cuincy à la confection des sacs. Il travaillait dans sa cellule et comme les autres prisonniers, il avait reçu deux outils, une longue aiguille et un couteau sans pointe, à lame ébréchée, qui lui servait à couper les ficelles utilisées pour la confection des sacs.

Or, hanté par l'idée du suicide, Van Calster — sitôt après la visite du gardien qui tous les quarts d'heure entrait dans sa cellule — se portait, à trois reprises, des coups de son aiguille dans la région du cœur.

Mais l'instrument, non trempé, plia et ne put pénétrer assez profondément pour occasionner une blessure mortelle.

Van Calster saisit alors son couteau et avec cette lame ébréchée, se sectionna les parties sexuelles.

Fou de douleur et voyant que malgré qu'il perdit son sang à flots, la mort ne venait pas, Van Calster essaya de s'étrangler avec une ficelle. Mais ses forces le trahirent et il roula évanoui sur le parquet de sa cellule, où le gardien le découvrit quelques minutes après, baignant dans une mare de sang.

Le malheureux fut transporté en voiture d'ambulance à l'Hôtel-Dieu de Douai, où une intervention chirurgicale fut aussitôt pratiquée.

Hier, dans la soirée, l'état de Van Calster s'était légèrement amélioré.

Une mort affreuse

A Saint-Hilaires-Cottes, une fillette est brûlée vive pendant que sa mère cuvait son vin près d'elle. ::

Vendredi dernier un épouvantable accident est survenu à Saint-Hilaires-Cottes (arrondissement de Béthune) dans la maison du mineur Filbien Emile. Une enfant de 14 ans, la fille de celui-ci, a été brûlée vive sous les yeux de sa mère, laquelle gisait ivre-morte, à quelques pas de la pauvre petite. Voici des détails sur cette sinistre histoire :

Horrible découverte

Vers 14 h. 30, le mineur Filbien revenait de la mine avec son fils Louis. Arrivé sur le seuil de la porte, une fumée intense le saisit ; étant entré il trouva sur le sol de la première pièce des vêtements de laine en flammes.

Inquiet, Filbien pénétra dans la seconde chambre. Là il trouva sa femme gisant sur son lit, ivre-morte. Le mineur, après l'avoir traînée jusque dans la grange s'empressa de revenir dans la chambre où sa fille, la petite Marie, âgée de 14 ans, poussait des cris lamentables.

Le corps de la petite ne formait plus qu'une plaie. L'enfant était presque nue et au-dessous de son sein droit la plaie s'approfondissait, présentant un spectacle horrible. Les couvertures dans lesquelles était enveloppée la fillette commençaient à se consumer. L'enfant, à peine son père était-il rentré, trouva la force de prononcer ces mots : « Ne pleure pas, papa, je ne vais pas mourir ! »

La mort d'une petite martyre

Quelques moments après, vers 17 heures, la petite Marie expirait, tandis que la mère infâme, toujours vautrée sur la paille de la grange, continuait à cuver son vin.

Dans la nuit, Louis Filbien s'étant enquis de l'ivrognesse, il la réveilla et lui apprit la terrible chose. Cela, d'ailleurs, ne parut pas émouvoir la misérable ; elle se contenta de ricaner et se recouchant elle retomba dans son sommeil de bête. A 5 heures du matin, revenue enfin à elle, elle se leva et partit sans prévenir personne.

Quoique nul témoin n'ait pu donner de détails sur la mort horrible de Marie Filbien on est en droit de supposer que celle-ci, paralysée du bras droit et sujette à de fréquentes crises d'épilepsie, se sera approchée du poêle rouge à ce moment. Terrassée par une attaque du terrible mal, elle dut tomber sur le foyer qui mit le feu à ses vêtements ; après s'en être défaite de son bras valide la pauvre enfants se sera alors dirigée vers sa mère dans l'espoir d'être sauvée par elle, mais l'ivresse paralysant les mouvements de celle-ci, le feu continua à ronger le petit corps, cependant qu'il s'attaquait aux literies. On devine quelles durent être les souffrances de l'enfant, qui fut ainsi lentement brûlée vive !

Arrestation de la mère indigne

La brusque disparition de la femme Filbien avait paru suspecte. Aussi les gendarmes se mirent-ils à sa recherche. Dans la soirée de samedi ils réussissaient à s'emparer d'elle. Elle a été conduite au Parquet de Bétune. Ses réponses équivoques avant confirmé les soupçons que l'on portait sur elle, elle fut écrouée à la maison d'arrêt. L'enquête établira quel fut le rôle de la mégère dans cette horrible histoire.

Un père infâme à Blache-Saint-Vaast

IL A ABUSE DE SES DEUX FILLES

Le nommé Louis Demay, 46 ans, journalier à Blache-Saint-Vaast, a été arrêté par la gendarmerie pour avoir odieusement abusé de ses deux filles, respectivement âgées de 20 ans et de 17 ans. Il a été conduit devant le Parquet d'Arras et écroué. Il a passé des aveux complets.

Dramatique suicide à Wattrelos

UNE NEURASTHENIQUE S'EST JETEE DANS UNE FOSSE D'AISANCES

Mme Blanche Belpercke, 48 ans, épouse Malaisé, demeurant à Wattrelos, rue de Madagascar, 16, quartier du Sapin-Vert, a mis fin à ses jours, hier, vers midi, en se jetant dans la fosse du cabinet d'aisances de sa maison, après en avoir retiré la pierre qui fermait l'orifice.

Mme Malaisé, atteinte de neurasthénie, devait voir un médecin dans l'après-midi. C'est dans un accès de crise qu'elle a mis fin à la vie.

Elle a été retirée de la fosse par son mari et des voisins, mais tous soins furent inutiles, et M. le docteur Aerts, de Tourcoing, mandé aussitôt, ne put que constater le décès.

Mme Malaisé était mère d'un fils âgé de 20 ans.

La mort chère

Après la vie chère, la mort chère ! On a jugé, tout récemment, aux Etats-Unis, un groupe d'entrepreneurs de pompes funèbres qui avaient accaparé le marché des cercueils dans les villes de l'Union. Ils étaient parvenus à doubler et tripler les prix de la plus modeste bière. Bref, il n'y avait plus moyen de mourir à bon marché, comme à Lille, avec le monopole Delory-Courtot.

Savez-vous comment ils ont obtenu l'indulgence du tribunal ?

Ils ont déclaré qu'ils encourageaient un certain nombre d'œuvres philanthropiques et que, s'ils spéculaient sur la mort, c'était pour venir en aide aux vivants.

Des dollars en Régions dévastées

New-York, 26 décembre. — Le Comité Américain des Régions dévastées annonce qu'un vapeur, spécialement affrété à cet effet, va transporté les représentants des divers comités des Etats-Unis créés en faveur des Régions dévastées pour une grande excursion à travers les régions dévastées de la France.

Elle aura lieu probablement au mois d'août. En même temps les touristes porteront aux régions dévastées des sommes considérables, destinées à la reconstruction.

LE DRAME du château de Montbois

Le mari meurtrier avait hérité de quatre millions

Nancy, 26 décembre. — On donne sur la fortune de Paul Boppe le châtelain de Montbois, les précisions suivantes : le père de Paul Boppe était propriétaire de deux immeubles de rapport en plein centre de Nancy et représentant ensemble deux millions. Le château de Montbois, avec son parc qui couvre une étendue assez vaste des côteaux de Boudonville, est estimé deux millions. Il est raisonnable de penser qu'à ces quatre millions, s'en ajoutent quatre autres en titres divers. Deux héritiers ont recueilli la totalité de la succession. Paul Boppe, comme sa sœur, mariée au vicomte de Préval, possédait donc en chiffre rond QUATRE MILLIONS. Il vendit sa part du château à son beau-frère peu de temps après le drame, mais on ignore quel gouffre mystérieux a englouti tant d'argent.

Il y a quelques semaines, Boppe commença à négocier l'achat d'un domaine agricole dans l'Indre, c'était une affaire de plusieurs centaines de mille francs. Son entourage lui fit remarquer son imprudence d'installer une opulente métairie dans ce moment, où on croyait généralement que ses moyens d'existence se bornaient à représenter une maison de commerce de Dunkerque.

Les pourparlers avec son notaire d'Eguzon cessèrent brusquement. On a prétendu que Boppe avait épousé sans dot Mlle Suzanne Demange. La vérité, au contraire, c'est que son mariage, en novembre 1906, procura à Paul Boppe un rapport de 300.000 francs.

Déposition de Mme Boppe

Les déclarations que vient de faire à l'un des magistrats instructeurs Mme Boppe, sur les circonstances du drame, mettent en relief la froide cruauté et le cynisme du mari meurtrier :

« Malgré les scènes continuelles que me faisait mon mari, et qu'il provoquait dans l'espoir de lasser ma patience, nous avions, dit-elle, conservé l'habitude de partager le même lit. Ce soir-là, nous nous couchâmes vers 10 heures, sans avoir eu la moindre discussion.

» Dans la nuit, je fus brusquement réveillée par une vive douleur à la tête. Je me redressai sur mon lit et constatai que j'avais la bouche pleine de sang. « Mon Dieu ! que m'arrive-t-il ? » dis-je à haute voix. Mon mari, qui feignait de sommeiller, me répondit d'un air dolent : « Allez vous regarder dans la glace de l'armoire ; vous le verrez bien ! » Je me levai péniblement, souffrant atrocement, mais étant loin de penser que mon mari m'avait tiré une balle dans la bouche.

» A peine étais-je debout, que je vis Boppe sortir de sous l'oreiller son petit revolver et le braquer sur moi. Je poussai un cri. Au même instant, une seconde balle vint m'atteindre derrière l'oreille gauche. Je m'effondrai. Toutefois, je n'avais pas perdu connaissance. C'est alors que mon mari eut le cynisme de venir près de moi, alors que je gémissais, que je râlais presque, et de me dire : « On croira que vous vous êtes suicidée, comme votre frère ! »

» Il organisa aussitôt la mise en scène, plaça le revolver près de moi, à la portée de ma main. Puis il appela au secours, simulant une profonde douleur, redisant à diverses reprises : « Elle a voulu se suicider ! » C'est encore cette phrase qu'il répéta, lorsque le médecin vint me prodiguer ses soins. J'essayai de m'élever contre cette odieuse insinuation, de clamer mon indignation, mais je ne pouvais parler, car l'un des projectiles m'avait coupé la langue.

» C'est toujours pour faire croire au suicide que mon mari se servit de son petit revolver, au lieu du revolver d'ordonnance, avec lequel il ne m'eût pas manquée. Mais l'emploi du petit revolver rendait la version du suicide plus vraisemblable.

» Tout le temps que je fus soignée à la clinique où j'avais été transportée, on ne cessa de me dire que mon mari m'avait blessée accidentellement. Je ne fus pas dupe de ce mensonge, mais devant les considérations d'intérêt que vous connaissez, je me tus. Aujourd'hui que la justice est saisie, je n'ai plus de raison à cacher quoi que ce soit ».

Cette émouvante déposition ne laisse plus le moindre doute sur l'acte criminel de Paul Boppe. L'enquête judiciaire ne tardera pas à faire connaître les « véritables » mobiles du drame.

EXPLOITS DE BANDITS A ROUBAIX

Rue de la Gare, deux hommes et deux femmes sont assaillis, la nuit, par trois apaches.

L'audace des bandits ne connaît plus de bornes. Cette nuit, à 1 heure du matin, quatre personnes qui rentraient chez elles, — deux messieurs et deux dames, — ont été assaillies par trois apaches en pleine rue de la Gare. Les bandits voulaient de l'argent. Comme les deux dames poussaient des cris de frayeur, deux des apaches les saisirent à la gorge, cherchant à les étrangler.

Heureusement, les agents Herkronrath et Theperser, de service, avaient entendu les appels au secours. Ils accoururent sur les lieux et se précipitèrent sur les bandits.

UNE ARRESTATION

Ceux-ci, se voyant découverts, prirent précipitamment la fuite, poursuivis par les agents, qui tiraient des coups de revolver.

Rue du Bois, un des apaches, put être appréhendé. C'est un dangereux repris de justice, nommé Châteauroux, 26 ans, déjà plusieurs fois condamné. Ses deux complices ont réussi à prendre la fuite à la faveur de la nuit.

LE FRANC OR

Genève, 26 décembre. — Le franc-or que le délégué financier de la Société des Nations vient de frapper à Genève, comme spécimen, est la plus petite pièce d'or qui existe dans le monde.

Elle a comme diamètre, la moitié du celui d'un centime et pèse environ un ving-